



Une nouvelle loi américaine pour obliger Google à censurer des sites

Par [Global Research](#)

Mondialisation.ca, 16 mai 2011

realinfos.wordpress.com 16 mai 2011

Région : [États-Unis](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Petit à petit la censure gagne du terrain, rien de bien étonnant, le fascisme à l'américaine se confirme un peu plus chaque jour et cette fois, la censure va passer directement par les moteurs de recherche dont Google.



La loi américaine « Preventing Real Online Threat to Economic Creativity and Theft of Intellectual Property », ou « PROTECT IP Act », récemment votée, a pour but d'empêcher les résidents américains d'accéder à des sites étrangers considérés comme potentiellement illégaux, à défaut de pouvoir les attaquer directement en justice. Pour y parvenir, l'un des moyens à mettre en place serait de forcer les moteurs de recherche à en bloquer l'accès.

De la censure pour les moteurs de recherche

Si la liste de ces sites « dédiés aux activités illégales », appelée à évoluer, n'a pas été rendue publique, on imagine facilement, par exemple, que RapidShare (basé en Suisse) ou encore MegaUpload (basé à Hong Kong) en font partie. Concrètement, cette loi permet aux ayants droits de réclamer le blocage d'un site de plusieurs manières : l'arrêt des campagnes publicitaires avec ces sites depuis des régies américaines, l'interdiction, pour des sociétés comme MasterCard ou Visa, de travailler avec ces sites, ainsi que le blocage des DNS du site en question afin d'en compliquer l'accès. Si toutes ces mesures se trouvaient déjà dans une ancienne loi américaine baptisée COICA (Combining Online Infringement and Counterfeits Act), cette nouvelle loi ajoute également le blocage du site par les moteurs de recherche.

Notons que la loi prévoit que ces mesures de blocage puissent être prises sans l'accord préalable d'un juge, mais que les [services](#) concernés auront toutefois obligation de s'y soumettre. Elle va même plus loin en incitant les sites à être proactifs, leur demandant de « cesser volontairement de travailler avec des sites illégaux ». Concrètement, cela signifie qu'un moteur de recherche pourrait décider arbitrairement de l'illégalité d'un site, et le retirer de lui-même de ses résultats pour s'éviter une éventuelle action en justice l'obligeant par la suite à en arriver là. La loi COICA, qui proposait le même type de blocage en 2010, avait déjà reçu de vives critiques aux États-Unis. Cette PROTECT IP Act, qui en reprend les grandes lignes en la rendant plus précise, se voit aujourd'hui confrontée aux mêmes reproches.

Source: infos-du-net.com

<http://lesmoutonsenrages.wordpress.com/2011/05/15/une-nouvelle-loi-americaine-pour-obliger-google-a-censurer-des-sites/#more-5783>

La source originale de cet article est realinfos.wordpress.com

Copyright © [Global Research](#), realinfos.wordpress.com, 2011

Articles Par : [Global Research](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez:

media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca